

AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu la délibération 2015/34 du 31 mars 2015 de vote du budget primitif 2015,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Exposé

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'une Communauté de Communes peut, avant le vote du Budget Primitif 2016, mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de **fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, il peut aussi engager, liquider et mandater des dépenses **d'investissement** dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Communautaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, par anticipation sur le vote du prochain Budget Primitif pour 2016, de permettre d'engager des travaux dès le 1^{er} janvier 2016 et d'autoriser ces inscriptions d'investissement.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité:

1°) **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2016, concernant les opérations suivantes du budget principal :

- 11101 MATERIEL CCM : achat d'un gerbeur palette, réalisation mezzanine, équipements bureaux : 35.000 €
- 11106 AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE : aire de sédentarisation travaux de voirie : 320.000 €
- 11118 BASSINS VERSANTS : 50.000 €
- 11124 BASE VIE SERVICES : réalisation aire granulats : 40.000 €
- 11129 CRECHE CADAUJAC : achat de mobilier : 2.000 €
- 11130 CRECHE MARTILLAC : achat de mobilier : 2.000 €
- 11131 CRECHE CASTRES : achat de mobilier : 2.000 €
- 11132 CRECHE SAUCATS : achat de mobilier : 2.000 €
- 11133 CRECHE LEOGNAN : achat de mobilier : 3.000 €
- 11134 CRECHE LA BREDE : achat de mobilier : 3.000 €
- 11135 CRECHE SAINT MEDARD : achat de mobilier : 3.000 €
- 11136 ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX : RAM : 5.000 €
- 11145 BASSIN ECRETEUR : 50.000 €
- 11146 DIGUES : 30.000 €
- 11147 MATERIEL ROULANT : mini-pelle+remorque (40.000 €)+achat véhicule (10.000 €): 50.000 €
- 11148 MATERIEL INFORMATIQUE : pare-feu et matériel de filtrage : 10.000 €
- 11156 RASÉD/CLIS : 10.000 €

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

SLOW

ID : 031-243801264-20151215-2015-181-DE

2°) **Autorise** l'inscription au Budget Primitif 2016 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

3°) **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac,
Le 15 décembre 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARTILLAC" and a small star at the bottom.